

L'an deux mil dix-huit, le trente-et-un mars, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 5 avril 2018.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 5 AVRIL 2018

Le cinq avril deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Solène DEVAUX – Cathelyne KERSSIES — Monique TRÉHEL – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET - MM. Pascal PERRIN Olivier TREHEL – Serge RIVIÈRE – Pascal LORRE – Olivier BOIXIÈRE – Antoine DECONCHY – Pascal BOURSICOT- Johnny LEPÈRE

Absent excusé : Mr Alain BRIOT (procuration à Mr Pascal LORRE)

Secrétaire de séance : Mr Antoine DECONCHY

Affectation du résultat

Considérant le résultat de fonctionnement 2017 qui s'élève à 205 702.13 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif 2018 :

190 000.00 € en section d'investissement

15 702.13 € en report de fonctionnement

Vote des Taux d'imposition

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les préconisations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'accord fiscal de fusion. En l'occurrence, il s'agit de l'intégration fiscale progressive sur 3 ans associée à une harmonisation des politiques d'abattements sur la taxe d'habitation et à la mise en place d'un dispositif de neutralisation.

L'idée est d'arriver à une unicité des taux d'imposition dans l'intercommunalité sans répercussion fiscale sur les contribuables.

Le lissage se fera sur 3 ans avec, pour SAINT-HÉLEN notamment, une baisse des taux qui sera compensée financièrement par l'EPCI.

Le conseil municipal vote par 13 voix et 2 abstentions les taux préconisés par Dinan-Agglomération, à savoir :

Taxe d'habitation 14.77 %

Taxe foncière bâti 19.17 %

Taxe foncière non bâti 73.16 %

Soit un produit fiscal attendu de 362 574 €

Budget primitif 2018

En fonctionnement, il s'équilibre à 1 010 000.00 €

En investissement, il s'équilibre à 576 000.00 €

Parmi les nouveaux investissements :

- l'acquisition d'un véhicule 4 000 €

- La réfection de la toiture du restaurant scolaire ... 39 000 €

- l'acquisition de matériel divers 10 500 €
- la séparation salle polyvalente 10 000 €
- divers travaux de voirie 40 000 €

Poursuite des investissements 2017 :

- Aménagement cimetière.....215 700 €
- Acquisition aire de jeux..... 30 000 €

Vote à l'unanimité

RIFSEEP

Par 12 voix « Pour » et 3 abstentions, le conseil municipal entérine la décision prise par délibération en date du 16 novembre 2017 d'instaurer d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il sera tenu compte des remarques émises par le Comité Technique Départemental notamment en ce qui concerne la suspension de ce régime en cas de congés de longue maladie et longue durée.

Personnel communal : augmentation DHS et recrutement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de 2 agents à compter du 1^{er} septembre 2018, à savoir :

☞ Mme Audrey PHILIPPE, adjoint technique qui passe de 22/35^e à 32/35^e compte tenu de la réorganisation des services à la rentrée scolaire 2018/2019

☞ Mme Catherine CHEREL, adjoint administratif principal 1^{ère} classe qui passe de 31.5/35^e à 35H. Cette décision est justifiée par de nouvelles attributions qui vont être confiées à l'agent (assistant de prévention) et par l'augmentation de la charge de travail et notamment en matière d'urbanisme.

Le conseil autorise le Maire à recruter un agent en vue du remplacement d'un titulaire radié des cadres par la commission de réforme à compter du 15 juin 2018.

Le conseil autorise également le Maire à signer un contrat de travail d'un agent contractuel d'un mois reconductible pour remplacer un agent titulaire momentanément indisponible.

Aménagement aire de jeux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société Quali-Cité de PEAULE pour la fourniture et pose de jeux extérieurs au fond du parking à la place des jeux de boules. Coût : 22 987.20 € TTC.

Le sol amortissant sera constitué de gravier roulé 4/8 mm et mis en place par les services du SIVOM qui installeront également la clôture autour des jeux des petits.

Lu et approuvé
Le Maire,
Pascal PERRIN